

# Compte rendu de la séance du 19 Septembre 2023 à 20 heures

Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PLU, Maire, suite à la convocation transmise dans les délais prescrits pour une séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2023

**Étaient présents** : PLU Jean-Claude – DOUAY Claude – LEFRANC Marie-Noëlle – MARTAUX Lucien – BEGHIN Olivier – CARON Nathalie – CAT Bruno – DEGARDIN Barbara – PAIX Olivier – PONCHART Magalie – TORCHY Arnaud

- 1- Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
- 2- Remarques et approbation sur le compte-rendu du dernier conseil municipal.
- 3- Signature du registre des délibérations.
- 4- Compte rendu succinct des diverses commissions CUA
- 5- Examen des devis pour le changement des portes avant et arrière de la cantine garderie.
- 6- Informations sur l'avancement du chantier du bâtiment pluridisciplinaire et compte rendu de la commission de gestion de ce bâtiment.
- 7- Point sur les travaux rue de Ficheux.
- 8- Réflexion sur les modalités éventuelles d'aides financières aux jeunes boiryens dans le cadre de l'inscription au permis de conduire (future auto-école à Boiry).
- 9- Informations diverses.
- 10- Questions diverses.

*Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :*

*Point 4 : Présentation du site internet*

*Point 8 bis : Décisions modificatives*

*L'assemblée n'émet aucune remarque et accepte l'ajout de ces sujets à l'ordre du jour.*

## **1 – DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Marie-Noëlle LEFRANC se propose d'assurer le secrétariat de la séance.

## **2 – REMARQUES ET APPROBATION SUR LE COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Aucune remarque, approbation du compte-rendu.

## **3 – SIGNATURE DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.**

## **4 – PRÉSENTATION DU SITE INTERNET PAR SULLIVAN, STAGIAIRE.**

Dans le cadre de la formation de son BTS informatique Sullivan GENDRE a réalisé en collaboration avec la mairie, courant juin le site internet de la commune.

Ce site sera complété et réactualisé par la mairie régulièrement, il est consultable à l'adresse suivante : boiry-sainte-rictrude.fr

## **4 BIS – COMPTE RENDU SUCCINCT DES DIVERSES COMMISSIONS CUA.**

Rappel des commissions

Commission C1 Finances pour M. PLU

Commission C2 Economie, emploi pour M. DOUAY

Commission C3 Cadre de vie, voirie pour M. DOUAY

Commission C4 Habitat solidarité pour Mme LEFRANC

Commission C6 Urbanisme, patrimoine pour M. MARTAUX

Ces commissions sont le plus souvent maintenant délocalisées dans les communes de la CUA.

La prochaine C1 aura lieu le mardi 31/10 à 18h à l'Espace Boiryensien.

Les sujets suivants ont été traités lors des dernières réunions :

- Les fonds de concours pour la C1.
- L'aménagement du stade nautique 2 millions d'€, le dispositif avec ARTIS et la SNCF pour la C3.
- Prévention de la cohésion sociale. Générations et cultures : vieillir autrement. Cohabitation intergénérationnelle pour la C4.

## **5 – EXAMEN DES DEVIS POUR LE CHANGEMENT DES PORTES AVANT ET ARRIÈRE DE LA CANTINE GARDERIE.**

Etude des 3 devis reçus pour le changement des deux portes de la garderie :

DB Fermetures : portes en PVC : 4 483.01 € HT

Eco Style Fermeture : portes en aluminium 7 140 € HT

Art&Fenêtres : portes en PVC : 7 554.16 € HT

portes en aluminium : 10 566.67 € HT

Après un tour de table, le conseil décide de valider le devis ESF pour un montant de 7 140 € HT, cette réalisation en aluminium est plus adaptée aux nombreuses utilisations des portes. Les travaux auront lieu pendant les vacances de février 2024.

## **6 – INFORMATIONS SUR L'AVANCEMENT DU CHANTIER DU BÂTIMENT PLURIDISCIPLINAIRE ET COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DE GESTION DE CE BÂTIMENT.**

Il a été fait le point sur les travaux du bâtiment pluridisciplinaire.

La commission de gestion de ce bâtiment s'est réunie le mercredi 13 septembre 2023, pour répondre aux questions de professionnels susceptibles de s'y installer.

Une caméra de vidéo protection sera mise en place à l'ouverture pour protéger le bâtiment.

Une visite de chantier est prévue le samedi 28 octobre 2023 avec les professionnels intéressés et les membres du conseil municipal.

## **7 – POINT SUR LES TRAVAUX RUE DE FICHEUX.**

Les réunions de chantier ont lieu tous les mardis à 11h.

Les travaux se déroulent dans les délais.

Le basculement de la basse tension sera opéré mercredi 27 septembre 2023.

La ligne haute tension sera démontée courant 1<sup>er</sup> semestre 2024 car ENEDIS n'est pas en mesure de réaliser ces travaux en 2023.

La pose de l'enrobé en voirie aura lieu le jeudi 5 octobre prochain (sous réserves).

## **8 –RÉFLEXION SUR LES MODALITÉS ÉVENTUELLES D'AIDES FINANCIÈRES AUX JEUNES BOIRYSIENS DANS LE CADRE DE L'INSCRIPTION AU PERMIS DE CONDUIRE (FUTURE AUTO-ÉCOLE À BOIRY).**

À l'approche de l'ouverture d'une auto-école au 15 rue de l'Eglise, une réflexion est en cours pour une aide éventuelle accordée par la commune aux jeunes boirysiens s'inscrivant dans cette auto-école.

Une décision sera prise lors de la prochaine réunion de conseil.

D'autre part, a eu lieu aussi une réflexion sur une aide financière éventuelle aux jeunes boirysiens inscrits dans une association boirysienne à caractère sportif ou culturel.

## **8bis – DECISIONS MODIFICATIVES SUITE AUX REMARQUES DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE D'ARRAS**

La commune est dans l'obligation d'amortir les subventions d'équipement versées.

En conséquence, le conseil municipal décide d'amortir la subvention d'équipement versée à la CUA (fonds de concours inversée) d'un montant de 74 894.52 €.

La durée d'amortissement choisie pour amortir est de 15 ans soit une annuité de 4 992.96 € pendant 14 ans et 4 993.08 € la dernière année.

Il y a lieu d'ouvrir les crédits nécessaires aux comptes 681 (dépense) et 28041512 (recette).

Le conseil municipal valide à l'unanimité ces propositions.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'une créance d'un montant de 42,50 € datant de 2021 n'a toujours pas été réglée.

Le Service de Gestion Comptable nous signale qu'il y a lieu de provisionner cette créance pour un taux de 20 % (soit 10 €).

À l'unanimité, le conseil décide d'ouvrir les crédits nécessaires au compte 681.

## **9 – INFORMATIONS DIVERSES.**

Travaux : Demande de devis va être faite auprès de plusieurs entreprises pour la réfection de la toiture des ateliers et WC de l'école.

Electricité : transfert de compétence de l'éclairage public à la CUA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Dans le cadre de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées), il nous a été proposé d'amputer l'Attribution de Compensation de la CUA versée à la commune sur une estimation de 6 166 €. De ce fait, la consommation des compteurs éclairage public des voiries sera prise en charge par la CUA.

Comité de suivi TEREOS : le comité de suivi TEREOS s'est réuni le jeudi 7 septembre 2023. À Boiry 300 000 tonnes de sucre sont produites.

La campagne betteravière a commencé le 12 septembre 2023. Il est prévu 125 jours de campagnes : fin de campagne estimée 15 janvier 2024.

Taxes foncières : l'augmentation constatée par certains habitants est due à l'augmentation des bases de 7.1 %. Ce n'est pas une décision qui a été prise par le conseil municipal de la commune, qui a maintenu ses taux, mais une décision prise au niveau national dans le cadre de la loi de finances. Il y a eu également une augmentation du taux relatif à l'enlèvement des ordures ménagères pour couvrir les coûts supportés par le SMAV. L'augmentation pour les ordures ménagères a été appliquée aux communes adhérentes de la CUA mais aussi à celles des Campagnes de l'Artois et du Sud Artois, adhérentes au SMAV.

Association Jeunesse Artois : pour les entraînements de football une demande particulière a été faite pour l'utilisation du city stade de Boiry durant les travaux du terrain de Bucquoy.

Le conseil décide d'autoriser exceptionnellement l'utilisation du city stade pour l'entraînement des plus jeunes et celui de l'équipe féminine du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 31 mars 2024, les lundis et vendredis soirs.

Contrat de location de salle : il est ajouté la clause suivante :

Toute personne susceptible de bénéficier du tarif préférentiel doit attester le faire en son nom propre en tant qu'habitant de Boiry Ste Rictrude ou Boiry St Martin, ce même nom devant figurer sur l'attestation d'assurance.

Cet avantage tarifaire ne pouvant être appliqué qu'une seule fois par année civile.

Commission animation : la commission animation s'est réunie le mardi 12 septembre 2023 des projets intergénérationnels et des projets d'animation ont été planifiés.

## **10 – QUESTIONS DIVERSES.**

Suite à plusieurs plaintes il est important de rappeler que la réglementation concernant les bruits du voisinage soit respectée scrupuleusement afin d'éviter conflits et interventions des services d'ordre.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.*